

union avec elle, comment l'universalité de sa prière les contraindrait-elle à ne jamais exprimer aucun vœu ? En vérité, je ne sais ni ne peux comprendre pourquoi l'intercession des Saints s'accorderait avec celle de Marie dans certains cas particuliers, et ne pourrait se concilier en tout et toujours avec la même médiation.

Vous demandez pourquoi les suffrages de Marie seraient nécessaires, quand les élus du ciel offrent nos prières avec leur propre intercession. Je vous répons : C'est d'abord parce que les unes et les autres de ces prières deviennent ainsi plus agréables à la divine majesté. C'est aussi, parce que la Sainte Vierge étant universellement au ciel, comme en terre, la médiatrice et la mère, il lui appartient d'aider en tout ses clients et ses fils. C'est, enfin, parce que Dieu veut que l'ordre une fois établi pour l'acquisition des grâces préside à leur distribution. Rien ne s'est fait sur le Calvaire que par l'accord harmonieux d'une triple volonté, la volonté du Père, la volonté du Fils et la volonté de la mère ; rien non plus ne doit se faire dans la dispensation des biens surnaturels indépendamment de ces trois mêmes volontés. Ce n'est pas une nécessité absolue, fondée sur l'essence même des choses, j'en conviens ; mais une nécessité qui résulte à la fois d'une admirable convenance et du plan divinement établi. Donc, au fond, c'est tout un de dire avec Arnould de Chartres que trois amours, celui du Père, celui du Fils et celui de la mère, ont coopéré, chacun dans son ordre, à nous racheter sur le Calvaire (1) ; et de prêcher avec saint Bernardin de Sienna que toute grâce descend actuellement sur le monde, accordée par le Père à l'in-

(1) Voir II^e Part, t. I, p. 201.

tervention de Jésus, et obtenue par Jésus sur la demande de Marie. Donc aussi, des textes qui paraissent plus qu'étranges aux adversaires de la pieuse opinion s'expliquent le plus naturellement du monde. Telle est, par exemple, cette prière, où saint Anselme conjurait la Mère de Dieu d'intercéder pour lui : « car lui disait-il, si vous vous taisez, personne ne priera ; si vous priez, tous prieront, tous me viendront en aide. » Telle encore cette autre prière des chrétiens du moyen âge, conjurant les Saints *de s'unir* à la divine Vierge pour leur obtenir avec elle les grâces qu'ils leur demandaient. Telle enfin la supplique offerte à Marie par le savant Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris : « Gardez-vous le silence ? C'est vainement que nous crierons vers Dieu ; nos voix suppliantes seront de nul effet devant lui, si la vôtre les contredit ; plus encore, si la vôtre ne les appuie pas » (1).

Il n'y a plus rien, non plus, d'étonnant dans cette conclusion, posée par un docte religieux de l'ordre des Clercs réguliers, ministres des infirmes, à savoir que les Saints ne prient jamais sans la Mère de Dieu. Car « toutes les grâces, sans exception, nous étant accordées par la médiation de Marie », joindre leurs voix à la sienne, c'est se conformer à l'ordre providentiellement établi.

Et pourquoi ne le feraient-ils pas au ciel, eux qui l'ont fait tant de fois sur la terre ? Ne sont-ils pas plus près de la sainte Vierge, plus aimés d'elle ; et Marie n'est-elle pas toujours *la Médiatrice* auprès du *Mé-*

(1) Gulhielm. Alvern., *de Rhetorica divina*, c. 18, t. II, p. 243.

(2) J.-B. Novatus... *De Eminentia Deip. V. Mariae*, c. 11, q. 3. t. II, p. 384, sq.

diateur? Pesez bien ce terme : *la Médiatrice*, et non pas *une médiatrice*. De même donc qu'il faut nécessairement aller à Dieu par le Médiateur, est-ce merveille qu'il faille passer aussi par la mère pour arriver au Fils? Voyez d'ailleurs comment l'Église, invoquant le patronage des Saints, s'adresse tout d'abord à Marie, afin que la scène dont fut témoin sa naissance au Cénacle se renouvelle tous les jours : les Apôtres et les disciples de Jésus priant, mais groupés autour de Marie (1).

Écoutez plutôt ces prières du canon de la messe (2).

« Dans la communion et faisant mémoire, avant tout, de la glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu, Notre Seigneur Jésus-Christ... et de tous les Saints, nous vous conjurons de nous accorder par leurs prières et leurs mérites le rempart universel de votre protection. » Et ensuite : « Délivrez-nous, nous vous en prions, Seigneur, de tous les maux passés, présents et futurs ; et par l'intercession de la bienheureuse et glorieuse toujours Vierge Marie, Mère de Dieu, avec les bienheureux Apôtres Pierre et Paul et André, et tous les Saints, donnez-nous la paix... ». C'était le même ordre, au commencement de la messe, dans la confession des péchés ; le même encore dans l'oraison qui suit l'ablution des doigts, avant les collectes ; ce sera le même partout ailleurs : grande leçon pratique où nous apprenons la place que tient perpétuellement Marie dans les vœux offerts à Dieu pour les hommes.

(1) Act. I, 14.

(2) Communicantes et memoriam venerantes, imprimis gloriosae semper, Virginis Mariae Genetricis Dei et D. N. J. C. ; sed et beatorum Apostolorum ac martyrum... omniumque sanctorum ; quorum precibus meritisque concedas ut in omnibus protectionis tuae muniamur auxilio. *Infra Actionem.*

Ce qui ne veut pas dire toutefois qu'il ne nous est jamais loisible d'invoquer les Saints du ciel, sans prier en même temps leur mère et la nôtre. Non ; à moins qu'on ne doive jamais, non plus, recourir à leur assistance, sans aller explicitement et directement au Sauveur. Les amis de Dieu connaissent l'ordre de la prière. De même qu'ils ne prient jamais pour nous, sans appuyer leurs suffrages sur l'intervention des mérites de Jésus-Christ, ils n'oublieront pas de recourir au Médiateur par la médiatrice ; et c'est bien ainsi que nous l'entendons, puisque nous leur demandons si souvent d'intercéder pour nous auprès d'elle (1).

Prenons un autre argument de ceux que l'on oppose contre *la pieuse croyance*. La preuve que nous ne recevons ni ne devons attendre toute grâce de l'intercession de Marie, c'est que l'Église et Jésus-Christ lui-même nous ont mis sur les lèvres des prières où elle n'est pas même nommée. Si vous en doutez, lisez le Notre Père ; lisez les antiques oraisons du Missel romain.

A Dieu ne plaise que je condamne les prières où nous allons directement soit à Jésus-Christ, soit au Père des miséricordes, sans passer immédiatement par

(1) « Quand nous prions les autres Saints, nous n'employons aucun d'eux comme avocat auprès d'un autre ; car ils sont tous du même ordre. Mais s'il s'agit de la bienheureuse Vierge, nous les prenons tous pour intercesseurs auprès d'elle, puisqu'elle est pour tous la Reine, la Souveraine » et la Mère. Suarez, *De Myster. vitae Christi*, D. xxiii, s. 3, § *Ex his sequitur.*

Sicut munus et decus universalis et primarii Mediatoris quod in Christo est, postulat ut nemo prorsus aliquid obtineat a Deo, nisi per merita et intercessionem Christi, ita munus et decus universalis et secundariae mediatrix (quod inesse B. V. probavimus), postulare videtur ut licet ipsa nihil obtineat nisi per Christum, alii tamen quidquid a Deo obtinent, per beatam Virginem obtineant tanquam per mediaticem secundariam ad primarium Mediatorem Christum. P. Benedict. Piazza, *Vindiciae devotionis*... P. II, c. 5, n. 5, p. 295.

Marie. Je concède avec Suarez qu'il est parfois convenable et profitable de le faire (1); mais je n'en répéterai pas moins, à propos de cette nouvelle objection, la remarque déjà faite au sujet des premières. Elle dépasse le but. En effet, il serait aisé de trouver aussi des prières ecclésiastiques où Jésus-Christ, le grand Médiateur, n'est pas nommé. Faudrait-il donc en conclure qu'on peut se passer de sa médiation? Non, répondra-t-on, sans aucun doute : car ces prières ne vont pas sans d'autres où nous nous réclamons des mérites de Jésus-Christ pour faire agréer tous nos vœux ; et, de plus, ce qui n'est pas exprimé formellement, est sous-entendu, d'après la nature et l'ordre même de la prière. — Et moi je retourne la réponse avec un droit égal. Vous avez récité le *Pater*, et dans ce *Pater* il n'est pas question de la bienheureuse Vierge ; mais voici venir l'*Ave Maria*, comme pour supplier Marie de présenter elle-même et de faire agréer l'oraison du Seigneur, sortie de notre cœur et de notre bouche. Nous l'avons déjà constaté, l'invocation de la Mère de Dieu, dans la pratique de l'Église, avoisine partout les prières offertes à Dieu. Du reste, s'il est des exceptions à la règle, pourquoi ne pas dire ce que nos adversaires répondaient tout à l'heure : à savoir que ce qui n'est pas formellement dans les mots est naturellement sous-entendu dans les choses. Pourquoi, valable pour le Médiateur, la réponse ne le serait-elle plus pour la médiatrice?

N'omettons aucune difficulté. Voilà donc comment on raisonne encore. S'il n'est aucune prière où Marie

(1) Suarez, *De mysteriis vitae Christi*, D. xxiii, S. 3 : *Dices. Nonne major, etc.*

n'intervienne, aucune grâce qui ne relève de son intercession, qu'est-il besoin de l'invoquer directement? Adressons-nous aux autres Saints, adressons-nous immédiatement soit à Jésus-Christ, soit à la sainte Trinité tout entière ; Marie n'en priera pas moins pour nous, et nous n'en serons pas moins sûrement exaucés.

Réponse. Je n'ai pas dit qu'une prière ne peut être exaucée, à moins qu'elle ne soit explicitement confiée par nous à Marie ; mais je n'accorde pas, non plus, qu'il soit indifférent de prier par elle (1). Un auteur que j'ai cité plus d'une fois, Eadmer, en a fait la remarque : « Le secours dans les dangers nous arrive parfois avec plus de promptitude et d'abondance à l'invocation du nom de Marie que si nous avions seulement imploré celui de son Unique, le Seigneur Jésus. Non pas certes qu'elle le dépasse ni en grandeur ni en puissance : car ce n'est pas à lui d'être grand ou puissant par elle, mais à elle de l'être par lui... D'où vient donc cela? De ce que les mérites de la mère obtiennent pour nous du cœur de Dieu ce que ne mériterait pas notre faible prière. Et n'est-ce pas là ce qui se passe tous les jours? Tel

(1) On ne sait peut-être pas assez qu'il a trois manières de prier par Marie. Quand je lui dis l'*Ave Maria*, c'est la première manière ; et combien elle est excellente, puisque je me la rends d'abord favorable en lui rappelant les plus beaux de ses privilèges, avant de réclamer son intercession. Ce sera la seconde, si je récite le *Pater* ou toute autre prière semblable en son honneur. Alors, en effet, je lui remets la supplique que je veux faire agréer pour qu'elle la présente elle-même et l'appuie de sa maternelle autorité. Enfin, je la prie d'une troisième manière, quand, m'adressant à quelque saint du ciel, je lui offre des invocations et des hommages où c'est Marie qui est louée et implorée, ses *Ave Maria*, par exemple, ou le *Salve, Regina*. Dans ce dernier cas, en effet, que fais-je autre chose que prendre le saint pour intermédiaire et pour médiateur auprès de la médiatrice? Et ce faisant, je l'honore lui-même, puisque je reconnais par là combien il est aimé d'elle et digne d'en être écouté.

suppliant qui verrait sa demande rejetée, s'il la présentait par lui-même, la fait accepter en la mettant sous le patronage d'un protecteur qu'il sait devoir être favorablement accueilli » (1).

D'accord, me dira-t-on peut-être ; mais vous oubliez que, d'après vous, les suffrages de Marie ne font jamais défaut, alors même qu'on va directement à Dieu. — Non, je ne l'oublie pas ; mais je sais aussi que Jésus-Christ veut que sa mère soit honorée dans ses privilèges, et fait de cet honneur une condition de ses grâces de choix. Or, le serait-elle comme elle doit l'être, s'il nous était loisible d'obtenir son assistance, sans la lui demander, tout aussi bien qu'en la priant ? Ne pas la prier, ne serait-ce pas conséquemment la négliger, l'oublier, la priver de tout hommage ? Je sais qu'il en est de Marie comme de toute mère ; d'autant plus prompte à courir au secours de ses enfants, qu'ils réclament plus instamment son aide. Je sais que sa prodigalité miséricordieuse est le fruit de sa charité ; or, la charité, bien qu'elle s'étende universellement à toutes les créatures de Dieu, mesure pourtant ses manifestations effectives sur l'union plus ou moins grande, plus ou moins actuelle, qui relie le bienfaiteur et les obligés. Or, la prière est un des moyens les plus efficaces que nous ayons de nous unir au canal des grâces, à la Vierge Marie. Je sais enfin que la dévotion et la confiance sont pour une très grande part dans l'efficacité de la prière, et que rien n'alimente ni celle-ci ni celle-là comme le recours humble et filial à cette Mère de miséricorde.

Aussi bien, les plus grands serviteurs de Dieu, à

(1) Eadmer, *De excellentia B. M. V.*, c. 6. P. L. CLIX, 470.

l'heure même où, comblés des faveurs célestes, ils semblent avoir atteint les sommets de la perfection, se recommandent-ils assidûment à la Vierge bénie. Je n'en donnerai qu'un exemple entre mille. Dans le *Livret* où saint Ignace, arrivé presque au terme de sa carrière, consignait jour par jour les grâces insignes qu'il recevait de la divine bonté, il parle à chaque page du Médiateur et de la médiatrice, allant de la mère au Fils, et du Fils au Père, sans jamais séparer ceux que les décrets éternels ont si étroitement unis. C'est d'ailleurs la voie qu'il avait enseignée dans ses *Exercices spirituels*, où, presque toujours, il fait demander les grâces les plus singulières au moyen de trois *colloques*, le premier à Notre Dame, le second à Notre Seigneur Jésus-Christ, et le troisième à Dieu le Père (1).

Suivons les opposants dans leurs autres objections. Ils demandent comment la Sainte Vierge participe avec son Fils à la dispensation de tous les bienfaits célestes, quand Dieu nous en accorde, sans que nous l'ayons *aucunement* priée d'intercéder en notre faveur.

Ici encore l'objection porte trop loin : car il y a des grâces faites à qui ne les a pas demandées par Notre Seigneur ; et ce fait ne donne à personne le droit d'inférer que la médiation du Christ n'est pas universelle, sans exception ni réserve pour aucun don de Dieu. Pour que le raisonnement eût quelque force, il faudrait, avant tout, prouver que les bienfaits de Dieu ne préviennent pas toute prière aussi bien que tout mérite ; c'est-à-dire démontrer la vérité du Sémipéla-

(1) Voir surtout les Contemplations de la seconde semaine.

gianisme. De même donc que la grâce, au moins celle de prier, doit précéder pour chacun de nous la prière, ainsi Marie n'attend pas nos supplications pour remplir à notre égard sa fonction de médiatrice. Serait-elle une mère, la mère parfaite, si, pour venir au secours de ses fils, il lui fallait toujours avoir entendu des cris de détresse poussés vers elle? Certes, ce n'est pas ainsi que le Sauveur en agit avec les hommes. Bon Pasteur, il part à la recherche de la brebis égarée, qui ne l'a pas encore appelé de ses bèlelements plaintifs.

La Mère de miséricorde imite le Père des miséricordes, elle qui n'est ce qu'elle est que pour faire miséricorde. Aussi bien, les Pères nous affirment-ils qu'elle nous aide sans même en être priée, *etiam non rogata*. Belle expression que saint Anselme a fait entrer dans ses prières à la Vierge (1), Dante, le grand poète théologien, dans ses vers (2), et Léon XIII, dans ses Encycliques sur la dévotion du Rosaire (3).

C'est encore un bonheur pour moi de pouvoir mettre ces idées sous le patronage de notre illustre Pontife. « Dans la récitation du Rosaire, écrit-il à propos de cette dévotion, on commence tout d'abord, comme il

(1) « Sans vous ni piété, ni bonté; n'êtes-vous pas la mère de la vertu, de toute vertu?... Sans votre assistance, je suis un rien qui retourne au néant. Secourez-moi, et ne me refusez pas à moi seul, un bienfait que vous accordez à tous, sans même en être priée, *etiam non rogata* ». S. Anselm., *Orât.* 47 P. L. clviii, 945.

(2) La tua benignita non pur soccorre
A chi domanda, ma molte fiato
Liberamente el dimandar precorre.

Votre bonté ne se contente pas d'assister qui l'implore, souvent elle devance libéralement jusqu'à la prière.

(Dante, *Parad.*, xxxiii, 19-21).

(3) Leo XIII, Encycl. *Magnae Dei Matris* (7 sept. 1892).

convient, par se tourner vers le Père, au moyen de l'oraison dominicale; puis, après l'avoir invoqué par les plus excellentes demandes, la voix suppliante, du trône de la divine majesté se retourne vers Marie, conformément à cette loi de la miséricorde et de la prière formulée par saint Bernardin de Siennes : — Toute grâce accordée à ce monde y arrive par trois degrés parfaitement ordonnés : du Père au Christ, du Christ à la Vierge et de la Vierge à nous.

« Or, en parcourant ces degrés de nature différente, nous nous arrêtons plus volontiers, en quelque sorte, et plus longuement sur le dernier. Telle est, en effet, la composition du Rosaire que nous répétons par séries de dix *Ave* la salutation angélique. C'est comme pour trouver l'assurance de gravir les deux autres degrés, c'est-à-dire d'aller à Jésus-Christ et par Jésus-Christ jusqu'au Père. Et puis, notre prière est si imparfaite et si faible qu'elle a besoin d'un appui qui la soutienne et lui donne la confiance nécessaire. Voilà pourquoi nous répétons si souvent les mêmes salutations à Marie, la conjurant de prier Dieu pour nous et de parler en notre nom. Nos voix trouveront d'autant plus faveur et crédit auprès de Dieu qu'elles pourront mieux se recommander des prières de la Vierge, de cette vierge à qui lui-même adresse cette invitation si pleine d'amour : Que votre voix résonne à mes oreilles, car votre voix est douce (1). Et c'est aussi la raison pour laquelle nous lui rappelons tant de fois les titres glorieux qui lui méritent d'être exaucée.

« En elle nous saluons celle qui a trouvé grâce devant Dieu, et grâce avec une telle plénitude que son abon-

(1) Cant. ii, 24.

dance se déverse sur tous les hommes ; celle à qui le Seigneur s'est attaché par la plus étroite et la plus indissoluble union ; celle qui, bénie par-dessus toutes les femmes, a remplacé la malédiction par la bénédiction, ce fruit béni de ses entrailles, en qui seront bénies toutes les nations. En elle enfin nous invoquons la *Mère de Dieu*, c'est-à-dire, une vierge investie d'une dignité si haute que sa prière peut certainement tout obtenir pour nous pécheurs, soit pendant la vie, soit à l'heure de notre mort » (1).

Passons à l'autre chef de difficultés, je veux dire à celles qui s'attaquent plus spécialement aux témoignages. Ici je trouve une double manière d'en rejeter la valeur et l'autorité. Premièrement, disent nos contradicteurs, en attribuant toutes les grâces à la médiation de Marie, les Saints n'ont prétendu qu'une chose, c'est que nous les avons reçues par elle *médiatement*, en ce sens qu'elle nous a donné l'auteur de la grâce, et dans ce don toute grâce.

Oui, la Mère de Dieu, nous donnant Jésus, nous a tout donné en lui et avec lui, je l'accorde. Plusieurs textes des Pères parfois allégués dans cette controverse ne signifient, *directement* au moins, que cela, je l'accorde encore ; et voilà pourquoi je me suis abstenu soigneusement d'en faire usage, bien que plusieurs puissent indirectement, et, par conséquence, confirmer notre conclusion. Mais il en est une foule d'autres dont il est impossible d'atténuer ainsi la portée, puisqu'ils parlent expressément de la distribution des grâces et de la médiation perpétuelle d'intercession.

Les adversaires de la pieuse opinion l'ont eux-

(1) Leo XIII, *Encycl. Jucunda semper* (8 sept. 1894).

mêmes senti : car ils cherchent une seconde réponse. Ce sont là, prétendent-ils, des exagérations, des hyperboles, respectables sans doute, mais qu'il ne faut pas trop presser. Que veulent les Saints, quand ils emploient semblables formules ? Une seule chose, affirmer et mettre en relief la puissante intercession de la Mère de Dieu, l'incroyable étendue de sa médiation.

Déjà, si je ne me trompe, saint Alphonse de Liguori, dans les pages qui précèdent, a victorieusement refuté ces idées. Inutile de nous y attarder plus longtemps. A ceux que la réponse n'aurait pas satisfaits, nous dirons simplement : Montrez-nous des textes, même un seul texte, où ces mêmes saints confessent l'exagération de langage qu'on leur attribue ; ce qu'ils ne feront jamais, et pour cause.

Repoussés de ce côté, les opposants se rejettent d'un autre. Oui, nous l'avouons, il ya des auteurs recommandables par leur piété, des saints même, à tenir cette conclusion. Mais ce sont là des questions qu'il faut résoudre par les témoignages de l'*antiquité*. Or, aucun des anciens Pères n'enseigna jamais de Marie qu'elle est par son intercession l'organe *universel*, même secondaire et subordonné, de la distribution des grâces. On nous cite saint Athanase, saint Grégoire de Néocésarée, saint Épiphane et saint Augustin ; comme si la critique littéraire, devenue plus attentive et mieux renseignée, ne démontrait pas avec évidence que ces homélies et discours sont des œuvres *supposées*, de date relativement récente.

Il y a du vrai et du faux dans cette réponse. Du vrai : car les ouvrages signalés comme apocryphes le sont en effet. Par *eux-mêmes* ils ne prouvent donc pas

l'antiquité absolue de la pieuse croyance; encore qu'ils la montrent existante à l'époque lointaine de leur composition. Mais il y a du faux, et cela suffit pour ôter toute sa force à l'objection. Il est faux que les meilleurs partisans de la *pieuse croyance* se soient appuyés, ou du moins, principalement appuyés sur ces ouvrages, comme sur des textes authentiques, et j'ai conscience de n'en avoir pas allégué même un seul. Il est faux que l'antiquité soit muette sur le privilège en question. Si nous n'avons pas pour les premiers siècles de témoignages explicites, les affirmations implicites ne font nullement défaut. Qu'on se rappelle en particulier les magnifiques séries d'autorités invoquées dans ce chapitre et dans d'autres écrits avant lui; comment, en particulier, tout ce que la foi catholique affirme de la médiation du Fils, les Pères, et des plus anciens, l'attribuent secondairement à la médiation de la mère. Or, encore une fois, quand il s'agit de Jésus-Christ, la médiation ne porte pas seulement sur l'acquisition des grâces, mais encore sur leur perpétuelle dispensation. Le sacerdoce de notre Pontife embrasse également ces deux fonctions, l'une accomplie sur le Calvaire, l'autre perpétuellement poursuivie dans les hauteurs du ciel. De quel droit voudrait-on restreindre la médiation universelle de la bienheureuse mère à la première fonction, quand les mêmes termes doivent être pris dans toute leur étendue, lorsqu'ils s'appliquent au Sauveur?

Il est faux encore que l'affirmation *très explicite* de la *pieuse croyance* soit de date récente. Saint Jean Damascène, saint Germain de Constantinople, les hymnes des *Ménées*, saint Bernard même sont-ils donc d'hier? Il est faux enfin qu'une doctrine doive être rejetée

par le seul fait qu'on ne la trouve pas *expressément* professée dans les premiers âges de l'Église, si, par ailleurs, elle est conforme aux principes alors admis; si, plus tard, elle a conquis l'assentiment général et toujours croissant que nous avons constaté dans la question présente. Est-ce donc qu'il n'y aurait plus de progrès dans l'intelligence des vérités révélées; ou bien, ce progrès serait-il banni des points qui touchent aux privilèges, au culte de la Vierge, notre mère? Personne ne l'oserait dire. Donc, cet appel à l'antiquité, loin d'infirmar les bases de la pieuse croyance, irait plutôt à les affermir.

Il est une dernière objection, que je n'ai pas trouvée dans les auteurs et qui mérite pourtant d'être étudiée. Elle se rapporte aux grâces sacramentelles, c'est-à-dire aux grâces qui sont l'effet des sacrements. Lors même que Marie par son intercession concourrait à nous obtenir toutes les autres, elle pourrait n'avoir aucune part dans celles-ci puisque ce n'est ni son sang qui donne aux sacrements leur efficacité, ni ses ministres qui nous les appliquent. Réponse. Il est vrai, les sacrements ne tirent pas leur efficacité du sang de Marie; mais le sang d'où coule cette vertu sanctifiante a été pris de son sang, et elle a participé au mystère qui l'a versée dans les sacrements. Il est vrai encore, les sacrements ne sont pas appliqués en son nom, par ses ministres; mais la grâce de les recevoir n'est pas indépendante de son intercession; mais ces ministres, encore qu'ils ne soient pas siens, représentent le souverain Prêtre au nom duquel ces sacrements sont administrés, et ce Prêtre elle nous l'a librement donné; mais les dispositions sans lesquelles les sacrements ne seraient pour nous d'aucun

profit, nous en sommes encore redevables à ses prières. De là vient qu'on l'invoque avant de les recevoir, afin d'en retirer les fruits qu'ils sont appelés à produire. J'en prends à témoin ce passage de l'antique liturgie de saint Jean Chrysostôme : « Par l'intercession de l'immaculée Marie, Mère de Dieu, notre Souveraine et toujours Vierge, faites-moi digne de recevoir dignement le Don immaculé, pour la rémission de mes péchés et la vie éternelle. » Que faut-il de plus pour que les grâces sacramentelles nous soient aussi conférées par la médiation de la Mère des hommes?

Arrivé à la conclusion de cette longue étude, je ne dirai pas que ce que nous avons appelé du nom de *pieuse croyance* est une doctrine obligatoire, encore moins qu'elle est un dogme de foi. Dès le principe, nous avons protesté contre une semblable prétention. Mais telle est la gravité des arguments par lesquels on peut la soutenir, tels les rapports harmonieux qu'elle présente avec des vérités indiscutables, tels aussi le nombre toujours croissant et l'autorité des témoignages, telle enfin la faiblesse des objections qu'on lui oppose, qu'il me paraît extrêmement raisonnable et souverainement doux de l'admettre.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

Le fait et les raisons providentielles de la maternité spirituelle de Marie.

CHAPITRE PREMIER

Plan de *revanche* divine. — La première et la seconde Ève : l'une mère des morts, et l'autre, mère des vivants. — Doctrine des plus anciens Pères, universelle dans l'Eglise, attestant d'une manière authentique, par cette antithèse entre les deux mères, la maternité *spirituelle* de Marie..... 3

CHAPITRE II

La maternité de grâce dans la Mère de Dieu, basée sur son rôle de nouvelle Eve. — Le Protévangile (Gen., III, 14, sqq.). — Comment Jésus-Christ le Réparateur et ses membres y sont prédits comme étant, Lui selon la chair, eux selon l'esprit, la *descendance de la Femme*, c'est-à-dire de la Vierge Marie..... 26

CHAPITRE III

Convenances de la maternité spirituelle de Marie : — convenances du côté des trois personnes de la Trinité ; — convenances aussi du côté des hommes à racheter et à sanctifier... 50

CHAPITRE IV

De l'usage du nom de *mère* donné par les chrétiens à Marie. — Comment ce nom, connu dès la plus haute antiquité, se rencontre en tous genres de monuments, — y compris les Actes